

GROUPE DE TRAVAIL CADRES SUPERIEURS
Groupe de travail du 19 septembre 2014

**Fiche 5 : Eléments sur le calendrier des mouvements/sélection
d'IDIV experts**

Les dispositifs actuels de sélection au grade d'IDIV (filiales « encadrement » ou « expertise ») feront l'objet d'un groupe de travail avec les représentants des personnels, afin notamment de présenter le bilan de ces dispositifs (fixé au 2^{ème} semestre 2015 – cf fiche méthode de la réunion du 3 septembre 2014).

Toutefois, sans attendre cette échéance, il est proposé de revoir dès l'année 2015 le calendrier concernant la sélection et les mouvements des IDIV experts.

Le dispositif actuel des mouvements/sélection des IDIV experts aboutit à organiser la sélection et à inscrire des cadres dans le vivier d'experts lors de la CAP organisée en juillet d'une année N, alors que les demandes des cadres qui occupent déjà un poste d'IDIV experts ou qui sont déjà inscrits dans le vivier experts – qui priment donc les cadres qui passent la sélection sur le même domaine d'expertise – sont examinées postérieurement lors de la CAP des mouvements C2/C3/IDIV administratifs de l'automne de l'année N (fin novembre pour l'année 2014).

Il est donc proposé de modifier le calendrier en organisant les mutations/promotions des IDIV experts ou inscrits dans le vivier d'IDIV experts en même temps que celles organisées par la note de mouvement C2/C3/IDIV administratifs publiée en début d'année (pour le mouvement du 2^{ème} semestre N) avec une affectation au 1^{er} janvier N + 1.

Exemple : la CAP organisée au printemps 2015 pour les affectations C2/C3 entre le 1/07/2015 et 31/12/2015 et les IDIV administratifs au 01/09/2015 examinerait également les demandes de mutation des IDIV experts ou inscrits dans le vivier IDIV experts, mais là à effet au 1^{er} janvier 2016).

Le lancement de la sélection d'IDIV experts serait maintenu au printemps 2015 (CAP en juillet) pour une affectation des promus ou une inscription dans le vivier au 01/01/16.

Les deux schémas ci-joints (rappel du dispositif actuel et projet de schéma-cible) permettent d'illustrer cette proposition.